

FAQ 2021 – Réunion Zoom du 30 septembre 2021

Quelques recommandations:

- ❖ Dans le cadre d'un échange hors partenariat, vérifiez bien que l'établissement fait partie du menu déroulant dans MobilityOnline. Dans le cas contraire, nous devons créer une fiche pour cet établissement, ce qui prend du temps – nous ne le ferons pas à la dernière minute!
- ❖ Ne constituez pas votre dossier au dernier moment! Les recommandants langues et PCP sont très occupés, prévenez-les en amont.
- ❖ La date limite pour le dossier sur MobilityOnline est le vendredi 27 octobre 2021 à 17h − Nous vous déconseillons fortement de le finaliser au dernier moment. Problème de connexion internet, bugs informatiques... Les raisons (justifiées ou non) peuvent être nombreuses pour lesquelles il pourrait y avoir un problème dans le dépôt de votre dossier. Un dossier déposé à la toute dernière minute peut sembler peu sérieux et si vous rencontrez un problème qui implique de dépasser la deadline, nous sommes en droit de ne pas accepter votre demande de candidature (d'autant que vous serez bloqués à partir de 17h01 : il ne sera plus possible de déposer une demande).
- ❖ Il est interdit de candidater dans quel qu'établissement que ce soit avant d'avoir eu l'aval de la CEU.

Où trouve-t-on le formulaire de candidature?

Le 4 octobre vous recevrez un mail d'Adeline Trenner qui vous enverra le lien MobilityOnline pour déposer votre candidature sur la plateforme.

Pour la constitution de notre dossier, notamment sur les lettres de motivation, celles-ci doivent-elles être rédigées en anglais ?

Le dossier demandé par Centrale est à réaliser uniquement en français. Dans un deuxième temps, si votre dossier est accepté par la CEU, vous devrez déposer un dossier pour l'université qui vous accueillera, et donc, dans la langue qu'elle exigera.







Je souhaite faire une césure, suis-je contraint de faire ma mobilité à ce moment-là ? Car je n'aurais peut-être pas de réponse positive pour un échange universitaire qui se déroulerait l'année suivante.

Si vous souhaitez faire une césure l'année prochaine, vous n'allez pas déposer de dossier pour une troisième année lors de cette CEU en 2021. Ce dossier sera à déposer en 2022 afin de faire une mobilité en 2023-2024.

Par ailleurs, lorsque vous déposerez votre dossier, il est vrai vous ne serez pas certain de pouvoir effectuer une troisième année à l'étranger. L'accord par la CEU de faire une mobilité académique à l'étranger dépend de la qualité de votre dossier, aucun départ ne peut donc être garanti à 100%. Si vous faites une césure, il est conseillé d'effectuer votre stage à l'international à ce moment-là. Cela vous permettra ainsi d'avoir l'assurance de valider votre mobilité obligatoire à l'étranger (sous réserve que la durée de ce stage soit de 21 semaines minimum, voir la page <u>Les mobilités de stage</u> pour de plus amples détails).

Concernant les établissements hors partenariats, si Centrale accepte notre premier choix hors partenariat mais que l'établissement d'accueil nous refuse, peut-on encore basculer sur notre deuxième choix ou est-ce qu'il sera trop tard?

Tout d'abord, il est important de notifier que quelle que soit la demande, à savoir une demande auprès d'un partenaire ou en dehors d'un partenariat, la candidature peut être refusée par l'université souhaitée. Faire une demande auprès d'un partenaire ne garantit pas la sélection. Il est certes plus rare de se voir refuser un dossier dans le cadre d'un partenariat que dans le cadre d'un hors partenariat, mais c'est une éventualité qui doit être prise en compte.

Concernant la possibilité de basculer sur le second choix en cas de refus: Cela dépend principalement du calendrier. Si jamais vous recevez une réponse négative, il est possible que la date de candidature pour votre second choix soit encore possible. Dans ce cas, avec l'accord de la CEU, vous serez autorisé à candidater à votre second choix. Mais vous ne pouvez pas candidater seul, de votre propre chef, il faudra bien recontacter la Direction des Relations Internationales pour cela. Dans d'autres cas de figure, si vous recevez une réponse négative de votre premier choix, il est possible que la date de candidature pour l'université de votre second choix soit déjà passée. Dans ce cas, vous ne pourrez pas effectuer votre mobilité académique.

Il est très important de retenir, qu'il est interdit d'établir deux candidatures en parallèle. Même si l'attente peut se faire longue quant à la réponse du premier choix, vous ne pouvez pas déposer un nouveau dossier pour votre second choix « au cas où ». Cela ne peut se faire uniquement s'il y a un refus du premier choix, si le calendrier le permet, et avec l'accord de la CEU.

Concernant l'impossibilité de postuler à deux choix en parallèle, est-ce également le cas pour deux choix hors partenariat ?

C'est le seul cas où deux candidatures en parallèle pourraient être éventuellement acceptées. C'est à la CEU de décider si cela est faisable selon les cursus que vous avez choisis, la qualité de votre dossier et la probabilité ou non d'être retenu. Si nous avons un candidat avec un très bon dossier, que celui-ci candidate à un établissement prestigieux et très sélectif, et que l'on est par conséquent







pas certain qu'il soit retenu, la CEU est généralement d'accord pour qu'il postule aux deux établissements en parallèle. Mais encore une fois, cela ne peut se faire uniquement qu'avec l'aval de la CEU et non de votre propre initiative.

Dans quelle mesure le recommandant facultatif est-il conseillé/utile?

Toute pièce complémentaire qui pourrait contribuer à l'appui de votre dossier est bien sûr conseillée. Pour l'ajout de ce recommandant facultatif, c'est à vous de renseigner son nom, prénom et une adresse mail valide (vérifiez bien l'adresse mail, en cas d'erreur de saisie, celui-ci ne recevra jamais l'email et il ne pourra par conséquent pas déposer sa recommandation).

Par ailleurs, pensez bien à le prévenir qu'il sera contacté par notre service. Certains étudiants dans le passé n'ont pas échangé avec leur recommandant facultatif sur leur intention de partir. Celui-ci nous recontacte alors pour de multiples questions sur votre dossier. Or, ce n'est pas le rôle du personnel des RI d'émettre un avis sur la pertinence de votre projet. Expliquez donc correctement votre projet à chaque personne que vous souhaitez solliciter pour votre dossier.

Concernant le recommandant facultatif, le domaine de ce professeur/chercheur doit-il être nécessairement en lien avec le master souhaité ?

Il est toujours préférable, par souci de cohérence, que ce dernier ait des connaissances en lien avec le cursus que vous souhaitez étudier. Néanmoins ce n'est pas une obligation s'il peut parvenir à justifier son avis d'une autre manière.

Au-delà du dossier destiné à la CEU, le recommandant facultatif a-t-il une voix dans le dossier que l'on présente à l'établissement étranger ?

Tout dépend de l'établissement en question. Lorsque vous candidaterez dans l'établissement étranger, vous devrez suivre leur parcours de recrutement et leur sélection, cela peut donc varier d'une université à l'autre.

Dans le cas par exemple d'Imperial College à Londres, vous déposez votre candidature et vous donnez les coordonnées des référents qui seront ensuite contactés par Imperial College. Ils devront alors déposer leurs lettres de recommandation sur le portail de candidature d'Imperial College. Mais cela peut tout à fait varier d'un établissement à l'autre, certaines universités peuvent demander beaucoup plus ou beaucoup moins de documents.

De quelle manière participe le recommandant langue pour le dossier? Que doit faire celui-ci?

Notre préoccupation principale est que vous ayez les compétences nécessaires pour suivre les cours dans une langue étrangère. Si vous partez par exemple aux États-Unis, on demandera à l'enseignant d'anglais de se prononcer sur votre niveau en anglais. Si vous partez en Italie, la plupart des masters étant enseignés en anglais, c'est le niveau d'anglais qui nous intéressera avant tout, et non le niveau d'italien (que vous n'utiliserez que dans votre vie courante – hors académique).







Le recommandant langue doit il produire un document ou est-ce que tout doit être rentré sur la plateforme de son côté ?

Sur le formulaire de candidature MobilityOnline, vous devez aller dans le menu déroulant afin de sélectionner le professeur de langue. Par la suite, il sera contacté directement via la plateforme pour entrer sa recommandation. Vous n'avez rien à faire de votre côté mis à part l'informer qu'il sera amené à faire une recommandation très prochainement.

Ceux qui n'ont pas suivi les cours d'anglais à Centrale sont-ils désavantagés ?

Non, mais vous allez devoir demander une attestation du département de langue afin de justifier que vous ayez le niveau d'anglais suffisant pour suivre les cours. Alain Dougnac est le référent anglais, c'est vers lui que vous devrez vous tourner pour prouver votre niveau.

Serait-il possible d'avoir quelques informations au sujet des partenariats en Angleterre, suite à la situation post Brexit (notamment pour Imperial College) ?

Nos deux accords britanniques concernent Imperial College et l'Université de Surrey. Pour rappel, les accords toujours actifs à Imperial College concernent uniquement la Mécanique et l'Aéronautique.

Concernant les mobilités dans l'ensemble du Royaume-Uni, mise à part les demandes de visa qu'il faudra dorénavant effectuer et prendre vos dispositions pour la sécurité sociale (la carte CEAM n'est plus utilisable au Royaume-Uni), il n'y a pas pour l'instant de changement notable. Quelques bourses Erasmus peuvent a priori encore être attribuées, il faudra prendre contact avec Sonja Becker pour connaître les conditions d'obtention.

La situation est toujours susceptible d'évoluer, il ne faudra pas hésiter à vous adresser à Laura Verheyleweghen pour toutes questions concernant cette destination.

Quand recevons-nous les réponses des universités d'accueil?

Certains établissements informent très tôt les étudiants et d'autres très tardivement. C'est le cas notamment pour Imperial College, nos étudiants ont des délais de réponses très variables, parfois même d'un mois alors qu'il s'agit des mêmes cursus.

Les échanges en Ontario sont-ils possibles ?

Le programme ORA étant suspendu, nous n'avons plus d'accords possibles en Ontario.

Est-il possible de partir en Australie?

Les frontières australiennes sont toujours fermées et le seront encore sans doute l'année prochaine. Nous vous déconseillons très fortement de postuler pour cette destination.







Serait-il possible d'avoir de plus amples informations concernant le système de financement assistantship à Penn State ?

Il y a effectivement des possibilités d'assistantship à Penn State mais aussi dans d'autres établissements américains dans des domaines bien précis (en ingénierie nucléaire, informatique et aérospatial).

Il y a deux possibilités, le research assistantship et le teaching assistantship. Vos frais d'inscription sont pris en charge et vous percevez un salaire mensuel d'environ 1500 dollars. En contrepartie vous devrez faire au minimum 15 heures de recherche/semaine dans le département où vous serez dans le cadre d'un research assistantship; dans le cadre du teaching assistantship, vous serez amené à faire par exemple des corrections de copies d'examen, à animer des TD aux premières années...

À savoir qu'obtenir un assistantship est assez difficile et demande un très bon dossier. Il faut prendre contact avec Laura Verheyleweghen en amont afin que l'on puisse vous mettre en relation avec des professeurs avec qui nous avons des liens à Penn State ou d'autres établissements.

Où peut-on trouver les informations sur les accords passés avec la Technische Universität Darmstadt?

Nous avons accès à la quasi-totalité des formations à la TUD, mais par précaution, il faut bien vérifier en amont que le master visé soit possible. Vous pouvez également retrouver toutes les informations sur les accords sur la page <u>Vers quelle spécialité s'orienter?</u>

Où peut-on trouver les dates de candidatures des établissements partenaires (plus particulièrement pour Chalmers et LTH) ?

Les dates limites de candidatures des universités se trouvent généralement sur leur site internet. Concernant Chalmers, les dates sont généralement début janvier (car hors partenariat), et pour LTH en partenariat, c'est souvent début avril.

En cas de candidature pour une université étrangère qui donnerait lieu à un refus, bien qu'il n'y ait plus la priorité pour le choix d'options 3A, les étudiants qui ont déjà été confrontés à cette situation parviennent-ils à avoir les options souhaités ?

Tout dépend des dates, selon si la réponse de l'université d'accueil arrive tardivement ou non, selon le choix des options demandées également, certaines étant plus populaires que d'autres. Par exemple à l'heure actuelle, l'option informatique est très prisée. Une personne arrivant tardivement a donc très peu de chance d'obtenir cette option. À contrario, d'autres options comme Transport et Traffic, sont aujourd'hui peu demandées, il y a de fortes chances pour que vous puissiez l'obtenir même avec une demande tardive. Dans tous les cas, personne ne restera sans option.

Le service scolarité souhaite tout de même vous inviter à relativiser l'importance accordée aux options : votre diplôme d'ingénieur n'en fait pas mention, et vous n'êtes pas diplômé de la matière de votre option. Le choix du TFE également, n'est pas nécessairement en lien avec le choix de l'option. Ne pas obtenir l'option souhaitée n'influencera pas votre carrière.







Quelles sont les compatibilités avec un master hors partenariat et une 3A à l'EM ? Peuton candidater aux deux ?

Le calendrier n'est pas le même. La candidature en 3A à l'EM arrive très tôt, il faut être positionné visà-vis de l'EM avant Noël. Dans tous les cas, il faudra faire un choix car vous ne pouvez pas avoir deux candidatures externes en même temps. Il faudra donc décider entre faire une candidature à l'EM ou faire une candidature à l'étranger.

Vous pouvez en revanche faire une candidature pour la césure en même temps qu'une candidature à l'étranger. Seulement si vous êtes retenu pour la mobilité à l'étranger, vous devrez renoncer à la césure. Le cursus extérieur est toujours privilégié.

Dans le cas des étudiants intéressés par l'ENSAE, c'est un peu différent car les candidatures sont un peu plus tardives. Vous aurez la réponse de la CEU avant la fin de la date limite de candidature. À noter que les établissements en France ne figurent pas dans la liste des établissements que vous pouvez choisir pour la CEU.

La CEU peut-elle nous pénaliser dans le cadre d'un projet d'échange avec des business school à l'étranger? Notre dossier est-il moins bien perçu que si nous demandions à suivre un master plus « classique » dans des départements scientifiques?

Non, beaucoup d'étudiants sont allés effectuer des mobilités dans des business school. Si votre projet est construit et cohérent, il n'y a pas de raison pour que vous subissiez des pénalités. Votre formation d'ingénieur à Centrale Lyon est assez complète pour vous permettre d'étudier d'autres choses que des sciences pures et dures.

Concernant l'EPFL, connaissez-vous les dates de candidature pour déposer le dossier ?

Concernant les dates de candidatures auprès des universités étrangères, c'est à vous de vous renseigner en allant voir notamment sur leur site internet. Il y a beaucoup trop d'établissements pour que nous connaissions chacune des dates limites de dépôt, d'autant que certaines dates peuvent en plus varier d'une formation à l'autre.

Est-ce que c'est possible de faire une 3A à l'étranger mais dans une université ou une école française? Par exemple, des masters d'écoles de commerce françaises peuvent être proposés dans des campus internationaux.

A priori ce n'est pas possible de valider une mobilité de cette manière, aucun étudiant n'a, à ce jour, validé sa mobilité dans une succursale française implantée à l'international. Si vous avez un projet qui se rapproche de ce cas de figure, nous vous invitons à contacter la Direction des Formations.



